

Pièces à fournir pour une demande de mutation sur un poste de professeur des universités réservée aux professeurs des universités relevant du décret n°84-431 du 6 juin 1984



Avant toute inscription, il vous est recommandé de **vérifier les informations de votre fiche identité dans la rubrique « mon profil »** d'Odyssée et de vous connecter avec le compte créé à partir de la remontée de votre établissement. **Vous ne devez en aucun cas créer un compte sur Odyssée.**

Le dossier se compose de **pièces à téléverser dans odyssée** ([Arrêté du 6 février 2023 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des chaires de professeurs juniors](#)) :

- Une **pièce d'identité** avec photographie.
- Une **attestation** délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de **professeur des universités** et l'exercice de fonctions en position d'activité **depuis trois ans** à la date de clôture du dépôt des inscriptions **ou l'accord** du chef d'établissement prévu à l'article 33 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie ;
- Une **présentation analytique** des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé **en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition**;

La présentation analytique peut être accompagnée d'une traduction en français si elle est rédigée en langue étrangère.

- Un exemplaire de chacun des **travaux, ouvrages, articles** et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'**audition**, sans excéder **six documents**

Chacun de ces travaux, ouvrages et articles peut être accompagné d'un résumé en français s'il est rédigé en langue étrangère.

NB : une fiche pratique « Candidater à une offre de poste » est à votre disposition sur le portail Galaxie
